

**Délibération n°17.02**

Effectif légal du Conseil de  
Communauté :  
61

Nombre de Conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
61

Nombre de votants :  
59

Date de convocation :  
21 mars 2017

Date d'affichage  
du compte-rendu :  
4 avril 2017

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

06 AVR. 2017

**Objet :**

**Compétences «Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)» et «Eau et Assainissement» à l'échelle de Riom Limagne et Volcans : lancement de deux études de gouvernance préalable à la mise en place des compétences**

**La compétence Eau et Assainissement**

L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M Jacque DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves VIDEAU **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- M José BELDA conseiller communautaire unique de CHAVAROUX *a donné pouvoir* à M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de VARENNES S/MORGE, *a donné pouvoir* à M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR *a donné pouvoir* à Mme Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT *a donné pouvoir* à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de ST-LAURE, *a donné pouvoir* à Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.
- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :**

Mme Catherine HOARAU

**Compétences «Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)» et «Eau et Assainissement» à l'échelle de Riom Limagne et Volcans : lancement de deux études de gouvernance préalable à la mise en place des compétences**

**La compétence Eau et Assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 qui crée la compétence GEMAPI,  
Vu le code de l'environnement et notamment son article L.211-7 qui en détaille les missions,  
Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) qui précise les échéances de mise en œuvre,

Considérant que la loi NOTRE impose le transfert obligatoire des compétences «eau et assainissement» des communes vers les communautés de communes et d'agglomération, à compter du 1er janvier 2020 ; que ces compétences sont optionnelles jusqu'en 2020,

Considérant que la prise de cette compétence nécessite d'engager une étude préalable qui devra :

- apporter une vision intégrée et globale du développement durable, une mutualisation des investissements et des économies d'échelle, tout en rendant le service plus efficient et proche des usagers,
- porter sur l'organisation de l'exercice complet des compétences eau et assainissement, sur le territoire de RLV,
- réaliser un état des lieux précis des services d'eau et d'assainissement sur les 31 communes du territoire d'un point de vue technique, juridique et financier et humain,
- préciser le rôle de RLV, des syndicats,
- estimer l'impact d'un transfert de compétence et proposer les solutions possibles d'exercice de la compétence.

Considérant que cette étude permettra notamment de clarifier les dispositions de la loi et aideront RLV à se positionner, tout en clarifiant les obligations et les financements nécessaires pour la réalisation des projets et leur entretien,

Considérant que cette étude peut être financée par l'Agence de l'eau, le Conseil Départemental,

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- **engage cette étude d'un montant total estimatif de 50 000 € TTC, indispensable pour la structuration future de ces compétences à partir 2020,**
- **sollicite les aides de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental à hauteur maximum de 80 % du financement du montant TTC,**
- **lance la consultation sous la forme d'une procédure adaptée,**
- **autorise le Président ou son représentant légal à signer tout document s'y rapportant.**

*Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.*

*Pour extrait conforme.  
A Riom, le 28 mars 2017*



*Le Président*

*Frédéric BONNICHON*